

**AU DIRECTEUR GENERAL  
SOCIETE TELTONIKA MOROCCO**

**Objet** : Dispense d'agrément.

**Réf.** : V/Demande 202400000000030988 reçue le 11/11/2024.

Faisant suite à votre demande rappelée en référence, et sur la base de la documentation fournie, nous vous informons que le matériel désigné ci-après n'est pas soumis à l'agrément de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications :

| Désignation          | Marque    | Type   | Modèle |
|----------------------|-----------|--------|--------|
| Commutateur Ethernet | TELTONIKA | TSF010 | - -    |

Nous portons à votre connaissance que :

- L'utilisation du matériel susvisé doit se faire conformément à la réglementation en vigueur.
- En cas de changement à la réglementation en vigueur, rendant nécessaire d'apporter des modifications au présent matériel ou à la procédure applicable pour son usage ou son agrément, votre société ainsi que les utilisateurs de cet équipement seront tenus de s'y conformer sans que cela ne donne droit à aucun dédommagement.
- Le présent document ne remplace pas les accords, autorisations et agréments correspondants qui doivent être sollicités et obtenus auprès des autorités concernées conformément à la réglementation en vigueur.

Aussi, nous vous invitons à en informer vos clients lors de la vente ou la distribution à titre gratuit de ce matériel.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.



Centre d'affaires, Bd. Al-Riad, Hay Riad  
B.P.: 2939, Rabat 10.100  
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00  
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62  
www.anrt.ma

**Abdelilah TALEB**  
**Chef du Service Agréments**

